

**1<sup>er</sup> Concours de photographie organisé par la  
Commission Jeunes Adultes  
de l'Association Française des Hémophiles**

**« Se faire un sang d'encre »**

## **Règlement**

### **Article 1**

Ce concours est organisé par la Commission Jeunes Adultes (CJA) de l'Association Française des Hémophiles (AFH), 6 rue Alexandre Cabanel – 75739 Paris cedex 15.

<http://afh.serenity-ff.com/afhjeunesadultes/>

### **Article 2**

Le concours est ouvert à toute personne ou classe d'école n'ayant jamais exposé d'œuvres photographiques. Sont exclus du concours les membres du jury et leur famille proche.

La participation au concours est **gratuite**. Il ne peut y avoir qu'une participation par personne ou par classe ; en cas de participation multiple, seul le dernier envoi avant la clôture du concours est retenu.

### **Article 3**

Le thème du concours est « Se faire un sang d'encre ». La photographie doit traiter ce thème.

La photographie devra également comporter un lien significatif avec la thématique du saignement en général, ou plus particulièrement d'un trouble hémorragique (hémophilie, maladie de Willebrand, etc., voir annexe « Pour en savoir plus »). En tant que photo, l'image peut être retraitée mais ne doit pas inclure d'ajouts (type photomontage ou texte).

### **Article 4**

La photographie doit être présentée de manière anonyme. Elle doit être expédiée avant le 17 avril 2014 par e-mail à :

[cja@afh.asso.fr](mailto:cja@afh.asso.fr)

ou par courrier à :

Commission Jeunes Adultes – Concours de nouvelles  
Association Française des Hémophiles  
6, rue Alexandre Cabanel  
75739 Paris cedex 15

#### Envoi par la Poste

La photographie devra être accompagnée d'un document indiquant :

-le titre du concours « Se faire un sang d'encre »

-le titre de la photographie (facultatif)

-un pseudonyme clairement indiqué sous le titre, qui doit sensiblement différer du nom réel de l'auteur

Une enveloppe fermée sera jointe, sur laquelle seront reprises les informations présentées sur la page de garde de la nouvelle (titre du concours, de la photographie, pseudonyme).

L'enveloppe devra contenir, sur papier libre :

Nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mail (facultatif) de l'auteur.

#### Envoi par e-mail

Le corps de l'e-mail devra contenir :

-le titre du concours « Se faire un sang d'encre »

-le titre de la photographie (facultatif)

-un pseudonyme clairement indiqué sous le titre, qui doit sensiblement différer du nom réel de

l'auteur

On mettra en pièce jointe la photographie d'une part, un fichier d'autre part, contenant : nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mail de l'auteur.

Les participants mineurs devront également joindre une autorisation de participation signée par leur représentant légal.

**Article 5** Sauf envoi papier, la photographie doit être envoyée au format .jpg, .png, .raw ou .tiff, et son poids ne peut excéder 10Mo.

### **Article 6**

Chaque participant garantit à l'AFH être le véritable auteur de la photographie déposée. L'association ne saurait encourir de responsabilité en cas de non respect du droit d'auteur de la part d'un participant.

### **Article 7**

Les photographies seront soumises au vote sur le groupe Facebook « Commission Jeunes Adultes de l'Association Française des Hémophiles ». Les cinq contributions qui remporteront le plus de votes, sous la forme de « J'aime », seront soumises à l'appréciation des responsables de la CJA pour classement. Le classement est ensuite approuvé par la directrice générale de l'AFH. Le Président de l'AFH peut être sollicité en cas d'indécision.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Le jury se réserve le droit de refuser une photographie si celle-ci est grossière, porteuse de propos injurieux, licencieux ou si elle porte atteinte à une personne physique ou morale.

### **Article 8**

Les lauréats seront avertis par e-mail et courrier. Le classement des photographies sera publié sur le site Internet de la Commission Jeunes Adultes et tous les participants le recevront par e-mail.

### **Article 9**

Les prix sont à ce jour définis comme suit :

-1er prix : publication de la photographie dans la revue « Hémophilie et Maladie de Willebrand » ; un chèque-cadeau de 70 euros à la Fnac ; un an d'abonnement à la revue « Hémophilie et Maladie de Willebrand ».

-2ème et 3ème prix : publication de la photographie sur le site Internet de la Commission Jeunes Adultes ; un an d'abonnement à la revue « Hémophilie et Maladie de Willebrand ».

Le palmarès sera annoncé le 15 mai 2014.

**Article 10** Par sa participation, tout auteur s'engage à autoriser la publication de sa photographie sur tout support de l'Association Française des Hémophiles et ce à titre gracieux. Le nom de l'auteur ou son pseudonyme et, le cas échéant, le titre de la photographie seront crédités.

### **Article 11**

La Commission Jeunes Adultes de l'AFH prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement. Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent concours devait être reporté ou annulé même sans préavis, quelle qu'en soit la raison.

La Commission Jeunes Adultes de l'AFH se réserve la possibilité de prolonger, modifier, écourter, suspendre ou annuler le concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les concurrents.

Dans le cas d'une expédition de la photographie par la Poste, le tirage ne sera pas restitué.

### **Pour en savoir plus**

[Présentation des troubles de la coagulation sur le site de l'Association Française des Hémophiles](#)